Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Dhoulhajja 1442
27 Juillet 2021

N° 59

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1794**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1797**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitution **1799**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1799**
Avis aux créanciers..... **1802**
Convocations
Sociétés anonymes **1802**
Sociétés à responsabilité limitée **1803**
Divers
Avis au public..... **1803**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA

“QNB ”

Société Anonyme

Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord

B.P 320 – 1080Tunis

IU : 0014247W

M.F : 014247 W/P/M/000

Notice d’information

I- Information concernant la banque

1- Raison sociale : QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB)

2- Forme juridique : Société Anonyme

3- Capital Social : 260 millions de dinars (objet de diminution et Augmentation)

4- Siège social : Rue cité des sciences - centre urbain nord B-P 320 - 1080 Tunis

5- Objet : Toutes les opérations rentrant dans le cadre de la loi N°48-2016 du 11 juillet 2016 relative aux banques et les établissements financiers modifiant la loi N°65-2011 du 10 juillet 2011 relative aux établissement de crédit.

6- Durée : 99 ans

7- Date et lieu de dépôt des statuts à la constitution : Statuts déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 30 octobre 1982 sous le N° 221.

8- Conditions d’admission aux assemblées générale et droit de vote :

L’admission aux assemblées est réservée aux actionnaires propriétaires d’un nombre minimum de 10 actions totalement souscrites et intégralement libérées.

La propriété d’une action confère à son titulaire le droit de vote à raison d’une voix par action.

9- Avantages particuliers : Aucun

10- Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves

et à la répartition du boni de liquidation :

- Réserve légale : 5 % des Bénéfices net.

- Réserve prévisionnelle : elle est déterminée par l’assemblée générale sur proposition du conseil d’administration.

- Bénéfices : Leur montant est arrêté par l’assemblée générale sur proposition du conseil d’administration.

II- Diminution et Augmentation du capital

- QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires ainsi que le public que suivant délibérations en date du 4 mai 2021 dont le procès-verbal est enregistré le 27 Mai 2021 quittance n°4403 enregistrement n°M503199, l’assemblée générale extraordinaire de la Banque a décidé de diminuer le capital social de deux cent soixante millions de Dinars (260.000.000,000 DT) à vingt quatre Millions de Dinars (24.000.000,000 DT) et d’augmenter le capital en numéraire d’un montant de cent trente millions de Dinars (130.000.000,000 DT) afin de le porter de vingt quatre millions de Dinars (24.000.000,000 D) à cent cinquante quatre millions de Dinars (154.000.000,000 DT) et ce par l’émission au pair de treize (13) millions d’actions nominatives nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

- L’assemblée générale extraordinaire a par ailleurs délégué tous pouvoirs au conseil d’administration de la banque pour réaliser l’opération de Diminution et augmentation de capital.

- Par décisions en date du 29 Juin 2021 Le conseil d’administration de la banque, a arrêté ainsi qu’il suit les conditions et les procédures de cette Diminution et augmentation de capital.

I – Diminution de capital

1- Le capital social est diminué d’un montant de Deux cent trente-six Millions de Dinars (236.000.000,000 DT) et ce, suite à l’absorption des pertes cumulées au terme de l’exercice clos au 31 Décembre 2020, le capital de la Banque est réduit ainsi de deux cent soixante Millions de Dinars (260.000.000,000 DT) à Vingt Quatre Millions de Dinars (24.000.000,000 DT) divisés en 24.000.000 actions de dix (10) dinars chacune.

2- La réduction du capital est réalisée par l’annulation de 23.600.000 actions à raison de 23.327.692 actions ordinaires et de 272.308 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

3- Les rompus des actions résultant de l'opération de réduction du capital, s'élevant à 10 actions sont supportés par l’actionnaire majoritaire Qatar National Bank à raison de cinq (5) actions ordinaires et cinq (5) actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

4- Un exemplaire du procès verbal de l’assemblée générale extraordinaire en date du 4 Mai 2021, enregistré à la recette de l’enregistrement des actes de sociétés le 27 Mai 2021 quittance n°4403 enregistrement n°M503199, a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 14 Juillet 2021 sous le N° 202158926 et publié au Bulletin officiel du registre national des entreprises n°144 en date du 15 Juillet 2021.

II- Augmentation de capital

1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu’ils soient propriétaires d’actions ordinaires ou d’actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2- Caractéristiques de l’augmentation

- Montant de l’augmentation : Cent Trente Millions de Dinars (130.000.000,000 DT) en numéraire afin de porter le capital de Vingt Quatre Millions de Dinars (24.000.000,000 DT) à Cent Cinquante Quatre Millions de Dinars (154.000.000,000 DT) et ce par l’émission au pair de treize (13)

millions d'actions nominatives nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

-Valeur de l'émission :

- Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

- La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

Droit préférentiel de souscription : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende propriétaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

Souscription à titre irréductible : Elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de Soixante Cinq (65) actions ordinaires nouvelles pour Douze (12) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord. A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

Souscription à titre réductible : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes

Délais de souscription : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au journal officiel de la république Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

Lieu de souscription et versement des fonds : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB) sis à la rue citée des sciences, centre urbain nord, P.B 320 - 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre irréductible ou à titre réductibles doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB) agence centrale N° 23000100000472703247

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisée, seront remboursées aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce sans intérêts.

Jouissance des actions nouvelles : Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du 1er janvier 2021

Dépôt légal : un exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 Mai 2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 27 Mai 2021 quittance n°4403 enregistrement n°M503199, a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 16 Juillet 2021 sous le N° AC01912021 et ce conformément à l'article 302 CSC.

2021R01997SANB2

Notice d'augmentation de capital en numéraire

MEDICEF

Société de nationalité Tunisienne

Société anonyme

Au capital de 10 388 490 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - Ariana

Identifiant unique : 0381736D

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Medicef qu'en vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2021 enregistrée à la Recette des finances Charguia 1 - Tunis, en date du 28 juin 2021 sous le n°69586 Quittance n°M21505386 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le Numéro AC03822021. Il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 4 999 998 DT pour le porter à 10 388 490 Dinars et ce suivant les caractéristiques suivantes :

1. Le Montant de l'augmentation : 4 999 998 dinars.

- Nombre d'action à souscrire : 436 300 actions nouvelles de 11,460 dinars chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et seront réservées respectivement à :

- Société d'Industries Pharmaceutiques Ibn Al Baytar : 436294 actions nouvelles;

- Société Hikma Pharmaceuticals : 1 action nouvelle ;

- Société Hikma Investment : 1 action nouvelle;

- Société Arab Pharmaceuticals Manufacturing : 1 action nouvelle;

- Société Arab Medical Containers Company : 1 action nouvelle;

- Mr Mazen Samih DARWAZAH : 1 action nouvelle;

- Madame Neyla GARGOURI Ep DARWAZAH : 1 action nouvelle.

2. Les fonds seront déposés dans un compte indisponible ouvert à Amen Bank Agence Sidi Thabet sous le n°07 106 0031341695738 37.

3. Délais de souscription : 60 jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021401917SANB2

COMPTOIR MULTISERVICES AGRICOLES «C.M.A»

SA, au capital de 24 600 000 dinars

82, Avenue Louis Brailles 1002 - Tunis Belvédère

MF : 760474L/P/M/000

CNSS : 286565-27

Suivant PV d'assemblée générale ordinaire du 22/12/2020 enregistré à la RF Cité Mahrajène Tunis, le 23/6/2021 sous le n°21803630 Q 43203 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises Tunis le 8/7/2021 sous le n°202156122, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du pacte actionnaire signé avec la Société «SOFIN Participations» signé le 02/10/2020.

- Nomination de la Société "SOFIN Participations" en qualité d'administrateur à partir de la date de la présente assemblée et jusqu'à la tenue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

2021401942SANB2

SOCIETE OMNIUM INVEST

SA au capital de : 6 000 000 dinars

Siège social : Rue de la feuille d'Erable, Résidence Le Palmier du Lac - 1053 Les Berges du Lac 2

RNE : 970217N

Affiliation CNSS : N°252894-15

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 1er juillet 2021, enregistré à la recette des finances, El Bouhaira, Les Berges du Lac le 13 Juillet 2021 sous le n°21705143, quittance n°M054122, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 23 juillet 2021 sous le n°202163022, il a été décidé de :

1. Renouveler le mandat des membres du conseil d'Administration pour une nouvelle durée de trois (3), ans pour les exercices 2021, 2022 et 2023, expirant le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2023.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- Monsieur Néjib Marzougui ;

Société Gabésienne d'Emballage "SOGEMBAL"

- Société N2M Invest ;

- Monsieur Béchir El Akermi.

2. Renouveler le mandat de la Sté Conseil et Audit, commissaire aux comptes et ce pour une nouvelle période de trois (03) ans (2021-2022 et 2023) qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Suivant procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration réuni le 1er Juillet 2021, enregistré à la recette des finances, El Bouhaira, Les Berges du Lac le 13 juillet 21 sous le n°21705144, quittance n° M054123, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 23 Juillet sous le n°202163022. Il a été décidé de renouveler le Mandat de Monsieur Néjib Marzougui, sa qualité de Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

2021401947SANB2

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 18 Rue Nelson Mandela Tunis 1002

Identifiant unique : N°0510265 N

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 5 juin 2021, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 24 juin 2021 sous le numéro 21802004, quittance numéro 40386, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202162756 en date de 02/7/2021, il a été décidé ce qui suit :

- Fin de mandat de Monsieur Hamadi Znaidi

- La nomination de Monsieur Mohamed Hamdane en qualité d'un nouveau président du conseil d'administration et Président Directeur Général jusqu'au 31/7/2023.

2021401951SANB2

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 34 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002

Identifiant unique : N°0428512 S

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 5 juin 2021, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 24 juin 2021 sous le numéro 21802003, quittance numéro 40385, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202162756 en date de 02/7/2021, il a été décidé ce qui suit :

- Fin de mandat de Monsieur Hamadi Znaidi

- La nomination de Monsieur Mohamed Hamdane en qualité d'un nouveau président du conseil d'administration et Président Directeur Général jusqu'au 31/7/2023.

2021401952SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE MONACO AGRO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 515 700,000 DT

Identifiant unique : 1102985A

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juillet 2021 dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances El Jem en date du 6 juillet 2021 (enregistrement n°21700857, quittance n° M028568), il a été décidé la mise à jour et l'adoption des nouveaux textes des statuts en date du 5 juillet 2021. Les statuts mis à jour ont été enregistrés à la recette des finances El Jem en date du 6 juillet 2021 (enregistrement n°21700858, quittance n°M028576).

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire et des statuts mis à jours a été déposée au registre national des entreprises en date du 9 juillet 2021 sous le numéro 202156544. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 9 juillet 2021 sous le numéro 140, annonce n°202156544.

2021S00832SRLB2

SOCIETE RITEJ DE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 000,000 DT

Identifiant unique : 1437414A

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juillet 2021, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances El Jem en date du 6 juillet 2021 (enregistrement n°21700862, quittance n°M028718), il a été décidé la mise à jour et l'adoption des nouveaux textes des statuts en date du 5 juillet 2021. Les statuts mis à jour ont été enregistrés à la recette des finances El Jem en date du 6 juillet 2021 (enregistrement n°21700863, quittance n°M028723).

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire et des statuts mis à jours a été déposée au registre national des entreprises en date du 9 juillet 2021 sous le numéro 202156542. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 9 juillet 2021 sous le numéro 140, annonce n°202156542.

2021S00833SRLB2

SOCIETE N2M INVEST

SARL au capital de 50 000 Dinars

Siège social : Rue de la Feuille d'Erable, "Résidence Le Palmier du Lac", 3ème Etage 1053 les Berges Lac 2

RNE : 795653A

CNSS : N°252733-48

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2021, enregistré à la recette des finances El Bouhaira, le 9 juin 2021 le n°21704079, quittance n°M045709, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 23 juillet 2021 sous le n° 202162787. Il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers arrêtés aux années 2018 - 2019 et 2020.

2. Affectation des résultats des exercices 2018 - 2019 et 2020.

3. Donner Quitus entier au gérant pour sa gestion la société au titre des exercices 2018-2019 et 2020.

4. Renouvellement du mandat du Gérant, Monsieur Néjib Marzougui, pour une période de trois ans.

2021401948SRLB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE "DOUIRET" SARL

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : Rue de la Feuille d'Erable - Résidence Le Palmier du Lac - 1053 les Berges du Lac

RNE : 0970009G

N° d'Affiliation CNSS : 00253414-50

Suivant procès-verbal des délibération de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2021, enregistré à la recette des finances à El Bouhaira le 9 juin 2021 sous le n°21704078, quittance n°M045707, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 23 juillet 2021 sous le n° 202162797. Il a été ce qui suit :

1. Approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020.

2. Donner quitus entier au gérant pour sa gestion de la société au titre des exercices 2019 et 2020.

3. Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020.

4. Renouvellement du Mandat du gérant de la Société Monsieur Néjib Marzougui pour une période de 3 ans renouvelable.

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Mohamed Daly Hassen pour une période de trois ans couvrant les exercices 2021, 2022 et 2023.

2021401949SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Bab Souika le 13/7/2021 reçu n°M041482 enregistrement n°21202049, monsieur Hedi Zouari, titulaire de la CIN n°02241034 vend à madame Ghofrane Hamdi, titulaire de la CIN n°13011543, tout le fonds de commerce situé au 14 rue du voile Tunis, l'activité de ce fonds, tous commerce sauf vente réparation et location de bicyclette.

Les oppositions seront faites auprès Maître Nadia Makhlouf, Avocat à la cour de cassation, 12 rue de voile, Bab El Khadra - 1006 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal quotidien la Presse et au journal Essahafa du 17/7/2021.

2021T00736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 14/7/2021 enregistré à la recette des finances Dahmani le 14/7/2021 (reçu d'enregistrement n°21200439, Quittance n°M011021) Monsieur Elmongi Ben Ebrahim Mouradi demeurant cité Essanawber Dahmani Elkef a vendu à monsieur Mohamed Nejib Ben Abdelhamid Boueress demeurant Cité Elouedi Dahmani Elkef, le fonds du commerce avec l'ensemble de ses éléments incorporels exploité au local cité Elhedi Cheker Dahmani ayant pour objet réparation et vente de chaussures d'occasion.

Les oppositions seront reçues dont les vingt jours de la publication de cette annonce au Jort chez monsieur Elmonji Ebrahim Mouradi à son adresse mentionnée précédemment.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 23/7/2021.

2021T00748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 15/7/2021 sous le n° d'enregistrement 21205179 quittance n°M53345, Mr. Dahri Mahmoud a vendu à Mr. Amin Laifi Tout le fonds de commerce "PHARMACIE" exploité au local Rue Ali Belhoune Sidi Bouzid avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront dans le cabinet de l'avocat Maître Hechmi Laifi immeuble Ghnimi avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au J.O.R.T Cette annonce a été publié au journal Echourouk le 22/7/2021.

2021R02010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 7 juillet 2021 au municipalité de Ksar Helal, enregistré à la recette des finances de Ksar Helal le 7 juillet 2021 quittance n°35716 n° d'enregistrement 21201222, Me Amel Krayem a vendu à Mr Omar Abbessi la totalité du fonds de commerce qui s'agit d'un boutique pour l'exercice de commerce de prêt à porter situé à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal; les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur et l'adresse indiquée si dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions. Annonce publiée aux journux Achourouk et le Quotidien du 25/7/2021.

2021S00831FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 8/7/2021 et enregistré le 13/7/2021 à la recette des finances de Goulette, sous le n°21204128, Quittance n°5208, Monsieur Mohamed Khalil Ben Mohamed Abdelfattah Benahji son Matricule Fiscal n°1605760E, a cédé la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue Jobrane Khalil Jobrane n°5 Salambo Kram Est Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné à une sandwicherie à Monsieur Mohamed Ben Khaled Ben Mohamed Ali Lassram.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal entre les mains du Cédant Monsieur Mohamed Khalil Ben Mohamed Abdelfattah Benahji à son adresse au 19 Rue Beline Carthage Dermeche Tunis.

Une mention de cette annonce a été insérée au Journal arabe Echourouk du 23 juillet 2021.

2021401936FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 02 Juillet et 5 Juillet 2021 enregistré à la recette des finances Yasminet le 6 Juillet 2021 Quittance n°M029959 Enregistrement n°21201624. Mme. Fatma Bent Mrad Ben Ali Bentouati Ep Mohamed Chrif Boughanmi a vendu à M. Montasar Ben Jalel Ben Miledi Kaanich CIN n° 07173372 la totalité du fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles exploité comme café catégorie 1 sous le nom «Paris Paris» Identifiant Unique n°1567092A sis à la résidence Ennasr n°B3 El Madina Eljadida 2036 Ben Arous.

Toute opposition devra être déposée chez Maître Majed Hadj Ali avocat Résidence Solwen 1; deuxième étage Bureau n°4 Cité Mahrajen Tun 1002, pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

L'annonce a été publiée aux journaux "Chourouk" et le "Le Quotidien" le 15 Juillet 20121.

2021401943FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Contrat de location d'un fonds de commerce en date du 20-4-2021, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 02-6-2021 ; reçu n°M02536-9 enregistrement n°21301601. Avenant contrat daté le 4-6-2021, reçu n°M025848, enregistré n°21901650.

Son objet constate en location de la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le local commercial sise à la rue Khalifa Elkaroui Sahloul 3 Sousse soussigné

Madame Rim Ben Al Habib Althani Marzouk, Tunisienne, C.I.N n°06817884 délivrée le 27/6/2005 a loué la Société «SM ELECTRONIC» Sté en cours de constitution représente par sa gérante Madame Sabra Ben Altaïte Aldkkhili, Tunisienne, C.I.N 12624485 délivrée le 23/12/2020 un fonds du commerce exploité pour vendre «CCE APPAREIL ELECTRO-MENAGER».

Cet avis a été publié au Journal Le Quotidien الشروق délivré le 4 juillet 2021 page n°12 et 15.

2021S00824FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/6/2021, enregistré à la recette des finances du Lac le 22/7/2021, sous le n° de quittance M01194 et n° d'enregistrement 21301294 La Société DAKOK a loué à la société Fatma Diffusion, tout le fonds de commerce, de prêt à porter hommes, femmes, chaussures et accessoires, exploité au local sis à la rue Lac Tabaria au rez-de-chaussée du Lac centre, les Berges du Lac Tunis, pour une période d'une année renouvelable commençant le 01 Juillet 2021.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 24/7/2021.

2021401944FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat des propriétaires

En vertu d'un procès-verbal en date du 16/7/2021 enregistré à la recette des finances de Sousse rue Victor Hugo le 16/7/2021, il a été constitué un syndicat des propriétaires suite à une assemblée générale électorale de l'immeuble SALMA à Khezema Ouest qui est composé des membres suivants :

1- Zouhaier Meskini : Président du syndicat

2- Eladel Hamadou : Vice président

3- Mohamed Majdi Ferchichi : Responsable de Trésorerie

4- Walid Bellil : Secrétaire Général

5- Mohamed Ali Ben Abdalllah : Membre.

2021S00830APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Créancier saisissant : 1) Adel Ben Ezzedine Ben Mohamed Khamessi, comptable, demerant à 663 cité Zouhour, Djrissa, Le Kef.

2) Jalel Ben Ezzedine Ben Mohamed Khamessi, Promoteur, demeurant à 363 Cité Zouhour, Djrissa, Le Kef

3) Ahlem Bent Ezzedine Ben Mohamed Khamessi, Surveillente et demeurant à Cité Ibn Kholdoun - Dahmeni, Le Kef.

4) Thouraya Bent Ezzedine Khamessi, Femme de foyer, demeurant à Cité Hached, Nord Djrissa, Le Kef

Débiteur saisi : Mohamed Habib Ben Haj Tounsi, retraité; demeurant à 10 rue Mohamed Ali, Dahmenni, Le Kef.

Avocat poursuivant : Maître Elassaad Gaza, Rue Hédi Chaker, Le Kef.

Immeuble saisi : immeuble dénommé «El Baraka» objet du titre foncier numéro 27655 le Kef, d'une superficie totale de 46082 m² divise en 46082 parts sis à Ibba. Dahmani, le Kef, il s'agit d'un terrain composé des lots 100, 105, 107 et 189.

Mise à prix : Huit milles neuf cents quatorze dinars 700 millimes (8914.700)

Date et lieu de la vente : Mardi 17 Août deux milles vingt et un (17/8/2021) à partir de 9 h devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance du Kef.

Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs et pour plus amples renseignement s'adresser au cabinet de l'Avocat poursuivant.

2021T00744VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 % de la mise à prix

Partie poursuivante : LA COMPAGNIE INTERNATIONALE ARABE DE RECOUVREMENT en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B193222000, siège n°3 Rue d'hollande Tunis.

Partie saisie : Mme Nawel Ghachem, gérante de société, résidente à n°1 rue Ali Bel Khouja cité des juges la Marsa et au n°10 rue Othmen Ben Affene manzah 6 et au n 6 rue Mahmoud Baroudi résidence ennour bloc G appartement 2-3 nouvelle Ariana et au n°1 rue El Manema Manzah 8, titulaire de CIN n° 05130638.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un appartement N G 2- 3 sis au 3ème étage de l'immeuble NOUR qui se situe au n°6 rue Mahmoud Baroudi à Manzah 8 nouvelle Ariana ayant une superficie de 187m² sans compter les murs et une superficie de 250 m² en comptant les parties indivises et collectives objet du titre foncier n°61498 Ariana, l'appartement comprend un salon et quatre chambres à coucher, deux salles de bain, une toilette, un balcon, un séchoir et une cuisine une place parking n°50, il est construit en béton armé, les murs en brique, les portes en bois et les fenêtres en aluminium, l'appartement est équipé d'un chauffage centrale et une climatisation il s'agit aussi d'un cellier objet du titre foncier n°61402 Ariana qui se trouve au sous sol.

Mise à prix : (254.970d.000) et ce après ajournement d'audience et rabaissement du prix de 40% y additionnant le montant des frais et honoraires.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 23/8/2021 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de l'Ariana. Tout Intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère instance d'Ariana ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R02011VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Brahmi Noureddine Ben Ahmed Avocat

Av. Habib Bourguiba Ksar Helel Monastir

Tel/Fax : 73 472 278

Il sera procédé le mercredi 25/8/2021 à 9 heures au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous ;

Poursuivant : Elaieb Maher demeurant à la Rue 15 Octobre Ksar Hellel, Monastir.

Poursuivit : Guaddab Sihem demeurant à la Rue Hédi Chaker ; Moknine, Monastir.

Immeuble à vendre : la totalité des parts indivises (il s'agit des 1600/3200 m²) revenant à la partie saisie dans l'immeuble agricole sis à Alkama route Menzel Fersi Moknin Monastir; contenant 08 oliviers et 10 autres arbres fruitiers; entouré du coté sud par un mur et route et délimitée d'autre coté par l'artichaut et du coté Est l'immeuble de Jaballah d'une autre coté l'immeuble de Selma Elabed.

Prix d'ouverture : cinquante milles dinars (50 000.000 d) sans les frais.

Observation :

- Pour la communication de cahier de charge contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

- La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

- La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat.

Après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci-dessus indiqué ou sur présentation d'une chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2021S00825VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Fakher Wali

Avocat

Partie poursuivante : SOCIETE AGRICOLE ARDH EL KHIR, représentée par son représentant légal, SARL, identifiant Unique 1636860D, size à Zhana7060 Utique Bizerte, adresse élue au bureau de son avocat Maître Fakher Wali à la rue Patrice Lumumba imm. Sfax City 6ème étage bureau n°37 Sfax.

Partie saisie : Société EL HAKIM D'EXPLOITATION AGRICOLE représentée par son représentant légal, SARL, identifiant Unique 1525104F, Ayant siège social à la route de Tunis Km 13 Sidi Salah 3091 Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Fakher Wali Avocat à la rue Patrice Lumumba imm. Sfax City 6ème étage bureau n°37 Sfax MF : 1117806H/A/P/000.

L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble situé au Jungle de Sfax route de Mahdia Km 17 Bderna Sfax.

Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 3362,15 m² sur le quel ont été nouvellement construits deux dépôt d'une superficie bâti de 1040 m² et une maison. La propriété est bornée de sud par une voie publique, de l'est par une entrée de 4 mètres de large, de nord par Abdel Aziz Bahloul et de l'ouest par une voie publique.

Hypothèque : hypothèque de premier rang de deux cent soixante six mille dinars (266.000,000 D) au profit de Qatar National Bank Tunisie sur la totalité de l'immeuble.

Recensement cadastral : le terrain est objet de recensement cadastral zone Bderna lettre "E" parcelle n°572 dossier d'immatriculation foncière obligatoire n°113608 dont aucun déclarant n'est venu pour déterminer l'identité du propriétaire.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent soixante quinze mille dinars (275.000,000 D).

Date et lieu de vente : L'adjudication aura lieu le lundi 30/8/2021 à 9 H et les heures qui suivent à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance de Sfax à l'avenue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble se fait durant la semaine. Toute personne peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix conformément à la loi et être représenté par un avocat. La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

2021X00868VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- A la demande : La Banque Internationale Arabe de Tunisie SA RC n°B187881996 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70-72 Tunis représentée par son PDG, créancier hypothécaire, domiciliée cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur Abdelaziz Fourati CIN n°00212346 Retraité, demeurant au n°126 Rue El Ghofrane la nouvelle Médina Ben Arous - et au cabinet maître Wissem Seidi Avocat ayant son cabinet au 43 Immeuble E résidence Lac rue lac victoria les Berges du Lac Tunis - En sa qualité de débiteur principal hypothéquant

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°544374 Nabeul dénommée «KBAR JAHLI» d'une superficie de 4792m² situé à Bir Drassen Beni Khaled, représentant un terrain agricole composé de quatre dépôts pour élevage de poussins, le premier est de 270m² couverts le deuxième est de 413 m² couverts et le troisième est de 168m² couverts et la quatrième est de 655 m² couverts.

La mise à prix : de la totalité de l'immeuble objet de la saisie est fixée à 282.950,400 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : l'audience se tiendra devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia sis à la ville de Grombalia le 30/8/2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulières.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021401941VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une surenchère

Etude Maître Hatem Yahyaoui, Appart 3, Bloc 1, Complexe Essaida, Avenue

du Grand Maghreb, La Manouba

M.F : 0855322S/P

Partie poursuivante :

Me. Mounira Neffati veuve du défunt Ettaoufik Attia à son profit et au profit de son fils mineur Mohamed Ettaoufik Attia, ayant pour domicile élu Cabinet Maître Hatem Yahyaoui sis à Appartement 3, Bloc 1 complexe Essaida, Avenue du Grand Maghreb, La Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Yahyaoui Appartement 3, Bloc 6 complexe Essaida, Avenue du Grand Maghreb, La Manouba.

Les autres copropriétaires : 1/ Aziza Attia, demeurant à Cité Al Moulazem Bjaoui, Immeuble 6 Le Bardo, Tunis. 2/ Hechmi Attia, demeurant à 148 Rue Baaelbek, Cité Tambourini, Mourouj 3, Ben Arous, 3/ Héritiers du défunt Noureddine Attia à savoir sa veuve Chadia Wazzen et ses enfant de lui Mohamed Ali et Ichraf Attia, ayant pour domicile élu, cabinet maître Mounir El Habli, sis à Espace Ezzitouna, 1er Etage Bureau C3 Montplaisir, Tunis. 4/ Héritiers du défunt Mohamed Salah Attia à savoir sa veuve Fatma Al Fitouri Bahhar et ses enfants de lui Mohamed, Imen et Ines Attia, ayant pour domicile élu, cabinet maître Amor Kilani M'kadmini, sis à 26 Rue de Bab Souika, Tunis. 5/ Mounira Attia Epouse Al Kanzari, demeurant à 80 Avenue Habib Thameur, Résidence Rayen Immeuble1, Mourouj 3, Ben Arous.

Immeuble à vendre :

Il s'agit du titre foncier n°123899 Tunis nommé «Angelina VII» d'une surface de 382 m². Le terrain est de forme e carrée sur lequel est édifiée une construction principale à usage d'habitat (villa isolée) composée de trois pièces de superficie moyenne et une cuisine ordinaire avec une étagère murale et une salle de bain non équipée, ouvertes toutes sur le couloir principal. Les murs sont en pierres et le plafond est en barres de fer et briques avec un parterre ordinaire, équipé d'une installation d'eau potable et de gaz de ville et d'électricité.

Au coin oriental de la villa il y a deux studios : Un habitat indépendant 1 : S'agissant d'un petit studio. Les murs son en briques et le plafond est en dalle de béton armé avec un parterre ordinaire et les portes et fenêtres sont en bois. Equipé d'une installation d'eau potable et de gaz de ville et d'électricité et lié au réseau des eaux usées. Avec une surface de 44 m².

Un habitat indépendant 2 : S'agissant d'un petit studio. Les murs son en briques de ciment et le plafond est en dalle de béton armé avec un parterre ordinaire et les portes et fenêtres sont en bois. Equipé d'une installation d'eau potable et de gaz de ville et d'électricité et lié au réseau des eaux usées. Avec une surface de 44 m².

Mise à prix :

Trois cents quarante milles quatre cents soixante dinars huit cents soixante neuf millimes (340.460, 869 DT).

Date et lieu de la vente :

La vente aux enchères publiques aura lieu le mardi 17 août 2021 à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis et ce à partir de 9H.

Visite de l'immeuble : On peut visiter l'immeuble tous les jours de la semaine.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Tunis où est déposé le cahier des charges ou contacter l'étude de l'avocat poursuivant sur le 71523488 ou le portable sur le 98361887.

Toute personne désireuse de participer aux enchères doit constituer avocat et consigner le 1/3 de la mise à prix à la trésorerie générale de la République Tunisienne, ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable justifiant la présence de la dite somme. Les étrangers doivent présenter un agrément préalable du gouverneur de la région.

2021401955VEPA1

Avis aux créanciers

Vente immeuble et meubles appartenant à la Sté

«Collecte du Belvédère»

IU : 565876k

Maître el Heni Chokri, sis à la rue Ali Dargouth n°34 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Téléphone 71331411 en tant que syndic de faillite, annonce qu'il a été statué par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°451 sur les cahiers des charges pour la cession du terrain Titre Foncier 57339 Tunis d'une superficie 15500m² et du matériel de transport et bureautique sis à la Rue Jaber Ibn Hayen Bhar Lazrag la Marsa Tunis.

Les personnes intéressées pour l'achat de l'immeuble et les meubles sus indiqués, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt pour chaque cahier non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 7/9/2021.

2021T00745VEPA2

Vente immeuble et meubles appartenant à la Sté «Emballage du Belvédère»

I.U : 306889z

Maître el Heni Chokri, sis à rue Ali Dargouth n°34 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Téléphone 71331411 en tant que syndic de faillite, annonce qu'il a été statué par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°236 sur les cahiers des charges pour la cession d'un terrain Titre Foncier 57266 Tunis d'une superficie 16540m² et du matériel bureautique sis à la Rue Jaber Ibn Hayen Bhar Lazrag la Marsa Tunis.

Les personnes intéressées pour rachat de l'immeuble et les meubles sus indiqués, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt pour chaque cahier non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 7/9/2021.

2021T00746VEPA2

Vente local commercial et meubles appartenant à la

Sté «Papeterie de Belvédère»

IU : 1281E

Maître el Heni Chokri, sis à rue Ali Dargouth n°34 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Téléphone 71 331 411 en tant que syndic de faillite, annonce qu'il a été statué par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°237 sur les cahiers des charges pour la cession du local commercial Titre Foncier 89982 Tunis d'une superficie 28 m² sis au Lac et du matériel bureautique et transport sis à l'avenue Louis Bray 108 cité el Khadra Tunis.

Les personnes intéressées pour l'achat du local commercial et les meubles sus indiqués, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt pour chaque cahier des charges non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 7/9/2021.

2021T00747VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation et ordre de jour de l'Assemblée Générale Ordinaire n°16

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5.700.000 DT

Siège social: Z.I. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°45 daté du 8 juillet 2021, vous êtes convoqué à l'assemblée générale ordinaire n°16 le mardi 17 août 2021 à 10 heures dans les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2020 ;
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 ;
- Approbation des états financiers afférents à l'exercice 2020 ;
- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2020 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 ;
- Approbation des opérations de l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 ;
- Approbation de la convention règlementée conclue avec la société «NOUR CONSEIL»
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2021S00829SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SIP.SICAF

Société anonyme

Au capital de 3 000 000 Dinars

Messieurs les Actionnaires de la "SIP-SICAF" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 août 2021 à 11 heures à l'adresse suivante Immeuble Saadi Bloc AB 3ème étage B 12 à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.
2. Affectation des résultats.
3. Nomination de commissaire aux comptes.

2021401945SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Sté «Memmi et Mahjoubi Lab 2 m» SARL

Capital : 150000 d

Siège social : Ru Palestine n°35 Tunis

Identifiant fiscal : 1040714J/A/M/000

Messieurs, les associés de la société "Memmi et Mahjoubi Lab 2M" vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 28 août 2021 à l'Hôtel business à l'adresse 4 Nahj Ibn Al-Nadim Montplaisir 1073 Tunisie à dix heure du matin avec l'application du protocole sanitaire.

Au vu de la situation sanitaire que traverse le pays, les membres peuvent participer à la séance plénière par téléphone ou l'une des techniques de communication électronique afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lire et informer les associés sur le rapport de la situation de l'entreprise et approuver la correction des erreurs et omissions comptables par des états correctifs et régler la situation avec la direction de la performance et autres.

2- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2017-2018-2019

3- Inviter le commissaire aux comptes, M. Ammar Omari, à présenter ses rapports sur la mission qui lui a été confiée en matière de contrôle des comptes pour les années 2014-2015-2016 et tenir une assemblée générale ordinaire pour sceller les rapports et états financiers pour les années 2014 2015-2016.

4- Points différents.

2021401935SRLB3

DIVERS

Avis au public

Publication complémentaire d'une vente d'un fonds de commerce

Considérant qu'il y a eu une rectification des conditions de la vente rédigée en vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/6/2021, enregistré à la recette des finances les Berge du Lac le 28/6/2021 sous le n° d'enregistrement 21204797 Quittance M051643 et publiée dans deux journaux «Le Quotidien» et «Al Chourouk» en date du 30/6/2021 et au Journal Officiel de la République Tunisienne n°53 daté du 6/7/2021, les deux parties se sont convenue pour conclure un acte de précision en vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/7/2021, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 13/7/2021 sous le n° d'enregistrement 21705173 Quittance M054349 qui a modifié les articles 4-5 et 6 de l'acte de vente sus indiqué.

La présente publication a été en outre publiée au journal «Le Quotidien» et «Al Chourouk» en date du 17/7/2021.

2021R02012DIVD2